

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).


5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Renders David ;Wauters Kris ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Les thèmes retenus correspondent à des questions spéciales de droit administratif qui sont directement influencées par le droit européen. Ces questions sont limitées dans leur nombre, de façon à ce qu'une analyse approfondie puisse être consacrée à chacune d'elles. Elles peuvent, par ailleurs, varier, au gré, notamment, de l'actualité juridique belge et européenne. Il peut s'agir d'analyser une question touchant au droit des marchés publics ou au droit des finances publiques, en rapport avec le droit de l'Union européenne. Il peut également s'agir d'examiner une question relative au droit de la fonction publique ou à l'expropriation pour cause d'utilité publique, en rapport avec la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ou en rapport avec l'un ou l'autre de ses protocoles additionnels. L'enseignement est dispensé en auditoire à concurrence de deux heures par semaine durant un semestre. Le titulaire du cours illustre largement le propos d'exemples et s'efforce de susciter la participation active de l'étudiant. Pour ce faire, le titulaire invite l'étudiant à appliquer la connaissance nouvellement acquise à des situations concrètes et encourage les observations critiques qu'appellent de sa part les solutions préconisées par le droit en vigueur.
Acquis d'apprentissage	<p>À l'issue du cours, l'étudiant doit être capable : - De disposer d'une connaissance approfondie sur des questions de droit administratif spécial dont le contenu est influencé par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et/ou par le droit de l'Union européenne ; - D'appliquer cette connaissance à des situations pratiques ; De formuler des observations critiques en rapport avec les solutions préconisées par le droit en vigueur. Ce cours fait partie d'une finalité cohérente. Les titulaires des cours de la finalité forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Dans toute la mesure du possible et compte tenu du nombre des étudiants inscrits, le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives. Le titulaire illustre son cours d'exemples et invite les étudiants à appliquer la connaissance nouvellement acquise à des situations concrètes.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen oral, le cas échéant pratiqué en distanciel si les règles sanitaires le requièrent ou le rendent préférable.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Cours largement illustré et dispensé de façon interactive
Contenu	Pour la partie dispensée par David RENDERS, examen des matières suivantes: - L'exception d'illégalité au regard du droit européen; - Le contrôle des actes nationaux préparatoires à l'adoption d'actes décisifs européens; - L'intérêt collectif au regard du droit européen; - Quelques questions liées à l'articulation entre le contrôle du juge et celui du médiateur institutionnel.
Ressources en ligne	Un syllabus diffusé par le service-cours et disponible sur i-campus. Un ouvrage sur les sanctions administratives (2007) et un autre sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (2013), tous deux publiés aux éditions Bruylant, sont conseillés.
Autres infos	L'étudiant vient à l'examen avec ses propres codes, et, le cas échéant, peut se constituer sa propre farde de textes législatifs.

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

Force majeure

Méthodes d'enseignement	Cours enseigné à distance via TEAMS
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	MATIERE DE COURS, partie David RENDERS: matière vue au cours et dûment signalée aux étudiants. Support de cours: Moodle. MODALITES D'EXAMEN: examen écrit via Teams: quatre questions, deux dans la partie de cours enseignée par le Prof. David RENDERS, les deux autres dans la partie de cours enseignée par le Prof. Kris WAUTERS. Examen individuel, à livre ouvert, questions ouvertes.

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en administration publique	ADPU2M	5		
Master [120] en droit	DROI2M	5		